

COLLOQUE INTERNATIONAL

29 février - 1er mars 2024

LA TRADUCTION JURIDIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE

QUELS ENJEUX À L'AUNE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

29 février après-midi :

Maison de l'Ile-de-France de la Cité
Internationale universitaire de Paris
9D Boulevard Jourdan, 75014 PARIS

1er mars matin :

Campus ISIT
23 Av. Jeanne d'Arc, 94110 Arcueil



INSCRIVEZ-VOUS



Maison fondée par la Région
Île-de-France



LA TRADUCTION JURIDIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE

QUELS ENJEUX À L'AUNE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

DIRECTION SCIENTIFIQUE : L. CLÉMENT-WILZ, I. CENNAMO ET A. DE LAFORCADE

La reconnaissance, dans le cadre de l'Union européenne, de 24 langues officielles affecte profondément le processus législatif, normatif et jurisprudentiel en accordant une place décisive à la traduction juridique, multilingue. Le droit de l'Union s'insère automatiquement dans l'ordre interne des États membres, il bénéficie de la primauté sur les droits nationaux et peut entrer naturellement dans le patrimoine juridique des individus. Par conséquent, la clarté et la qualité de la rédaction de textes juridiques équivalents dans les 24 langues apparaît comme une exigence fondamentale, ce qui fait de la traduction le gage de qualité de la production normative dans l'Union européenne. De plus, les exigences propres à l'Union européenne en matière de normalisation et d'harmonisation des législations européennes viennent perturber la relation traditionnellement bidirectionnelle de la traduction. Par ailleurs, comme relevé par les spécialistes des sciences du langage, le service de traduction institutionnelle mis en place au sein de l'Union européenne, en tant qu'« Union par le droit », est conçu afin de répondre aux besoins juridiques et politiques identifiés conformément à son ethos institutionnel et communautaire.

À présent, à l'instar de nombreuses activités humaines et sociales, le projet politique de l'Union européenne est confronté aux enjeux de l'intelligence artificielle (IA). L'IA, un sujet stratégique pour l'Union européenne, a déjà eu un impact direct sur les pratiques de traduction de l'Union européenne notamment depuis le lancement de la part de la Commission européenne du système e-Translation en 2017. Comme indiqué par la Commission européenne, ce moteur de traduction neuronale présente un objectif institutionnel spécifique, celui de connecter les institutions de l'Union européenne aux administrations publiques, aux universités, aux traducteurs indépendants travaillant pour l'UE, ainsi qu'aux entreprises (PME) et aux ONG situés dans un État membre de l'UE, en Islande, en Norvège, au Liechtenstein ou en Ukraine.

Opérationnel dans plusieurs domaines discursifs (juridique, financier, général etc.) à partir de et vers n'importe quelle langue officielle de l'UE, ainsi qu'à partir de et vers l'arabe, le chinois, l'islandais, le japonais, le norvégien, le russe, le turc et l'ukrainien, e-Translation est présenté par la Commission comme un outil offrant des traductions automatiques brutes qui nécessitent une vérification humaine, compétente en matière de traduction. Le progrès marqué par la traduction neuronale par rapport aux systèmes statistiques ou hybrides précédents pose ainsi de nombreux défis à relever.

Tout d'abord, l'impact de l'anglais, en tant que langue pivot, pour pallier une représentation non équitable de toutes les langues dans les corpus d'entraînement, implique une analyse critique des effets à la fois linguistiques et juridiques que cette méthode peut engendrer. D'ailleurs, si l'on prend en compte l'utilisation d'e-Translation à la Cour de justice de l'Union européenne, où la jurisprudence est rédigée en langue française (langue de travail de la Cour) et traduite dans les autres langues de l'UE, d'autres considérations encore s'avèrent nécessaires. Ensuite, se pose la question de l'impact sur la terminologie juridique et la relation entre e-Translation et la base terminologique IATE, alimentée aussi par la Cour de justice.

Également, il s'agit de s'interroger sur la variation linguistique et terminologique dans les différentes langues officielles, compte tenu du risque lié, par exemple, à la reproduction de biais (de genre ou autres) contenus dans ses corpus d'entraînement. Plus en généralement, les défis posés par la traduction neuronale, également en dehors des institutions européennes, se multiplient car nombreux sont aujourd'hui les services de traduction institutionnelle nationaux ou internationaux qui entraînent un moteur de traduction neuronale de manière personnalisée, selon le principe de la "custom machine translation", pour répondre aux exigences traductives propres à leur contexte. Dans une telle démarche outillée et intégrée, si la post-édition reste incontournable et soulève beaucoup de questions en termes de résultats attendus, on peut aussi se demander quelles sont les compétences et le processus qui s'avèrent nécessaires au niveau de la pré-édition des corpus multilingues, indispensables au bon fonctionnement de l'intelligence artificielle multilingue.

Enfin, l'intégration de l'IA dans un cadre institutionnel impose une réflexion sur les enjeux liés à la formation supérieure des linguistes, traducteurs et juristes-linguistes, capables d'opérer dans un tel contexte en mutation.

Ce colloque international, avec un dispositif d'interprétation simultanée, viendra ainsi questionner le cadre institutionnel, administratif et normatif mis en place pour intégrer la réalité de la traduction neuronale et les méthodes d'adoption des textes, d'interprétation par le juge européen de ces textes et de la jurisprudence. Il permettra de confronter les points de vue sur les atouts, les limites de l'IA et les questions qu'elle pose concernant le multilinguisme juridique de l'Union européenne et d'autres institutions également. Pour aborder ces questions, il réunira des spécialistes reconnus dans leur discipline, qu'ils soient juristes spécialistes du droit de l'Union européenne, des juristes comparatistes, des juristes linguistes, des traductologues, des spécialistes de l'IA et des praticiens de la traduction ou de la direction de services de traduction dans les institutions européennes.

PROGRAMME

29 FÉVRIER

**LIEU : MAISON DE L'ÎLE-DE-FRANCE, CITÉ INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE DE PARIS**

13h : Accueil des participants

13h30 Mots d'accueil: F. Torrisi, Maison de l'Île-de-France (CIUP) ; Y. Parisot, EUR FRAPP (Université Paris-Est Créteil) ; S. de la Rosa, Laboratoire MIL (Université Paris-Est Créteil)

13h45 Introduction : L.Clément-Wilz, Université Paris-Est Créteil/EUR FRAPP, A. de Laforcade, ISIT, I. Cennamo, Université de Turin

14h15-15h L'intelligence artificielle au défi de la traduction contextuelle de textes juridiques – conférence de J. Ziller, Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, Università di Pavia

15h00-16h00 Session n°1 : L'appréhension par l'Union européenne de la traduction juridique dans le contexte de l'intelligence artificielle

Présidence : L. Xenou, Université Paris-Est Créteil

L'intelligence artificielle est-elle capable de valider les aspects politiques et linguistiques dans la traduction de la législation européenne ? : R. Somssich, Eötvös Loránd University

La certitude juridique et l'IA: impact des versions linguistiques divergentes sur le droit de l'UE: S. Van der Jeught, Vrije Université Libre de Bruxelles , Cour de justice de l'Union européenne

16h-16h30 Pause-café

16h30-18h Session n°2 : Table-ronde sur Les outils, les usages et la transformation des métiers de la traduction juridique à l'aune de l'IA

Présidence : I. Pingel, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Pour le Parlement européen, P. Vlaic, cheffe d'unité, DG for Translation, ; Applications & IT Systems Development Unit

Pour le Conseil de l'Union européenne et le Conseil européen : S. Sipos, chef d'unité, General Secretariat, Legal Service, Quality of Legislation, Processes and Digitalisation

Pour la Cour de justice de l'Union européenne: S. Wright, ancienne directrice de traduction juridique, Direction générale du Multilinguisme

Pour la Banca d'Italia: A. De Michele, Coordinatrice de la section italienne, Division Service Linguistique



PROGRAMME

1ER MARS
LIEU : ISIT, ARCUEIL

9h Accueil des participants

9h20 Mot d'accueil : B. Baldwin, ISIT

9h30-10h15 L'IA au service de la traduction juridique de l'UE : Un coup de projecteur sur la terminologie - conférence de L. Biel, Université de Varsovie

10h15-11h45 Session n° 3 Cadre conceptuel et enjeux linguistiques de la traduction juridique neuronale dans le contexte européen

Présidence : Ch. Durieux, ISIT

L'impact de la TAN sur la traduction juridique et institutionnelle : F. Prieto Ramos, Université de Genève

Vers un langage clair, simple et inclusif en droit ; explorer les modèles d'IA comme assistants de reformulation dans le contexte de la traduction multilingue : M.Zimina, Ch. Gledhill, Université Paris Cité, avec M. Bouyé, ENS Saclay

Le paradigme de la traduction appliqué au droit à l'époque de l'apprentissage profond : A. Talbot, Université Grenoble- Alpes

11h45-12h15 Pause-café

12h15-13h15 Session n° 4 Table-ronde sur les enjeux techniques de la traduction juridique neurale dans le cadre européen

Présidence : F. Prieto Ramos, Université de Genève

Éléments techniques d'une bonne traduction juridique assistée par IA : modèle, ensemble de données, dictionnaires et entraînement : M. Cabrera Diego, Jus Mundi

La traduction automatique neuronale et la préparation des données. Une étude de terrain sur la traduction juridique : F. Mileto, UNINT Rome

Les enjeux techniques de la traduction à la Cour de justice de l'Union européenne : M.Markiewicz, Chef d'unité de traduction de langue polonaise à Direction Générale du Multilinguisme, Cour de justice de l'Union européenne

13h15-13h30 Conclusions générales du colloque : S.Monjean Decaudin, Sorbonne Université



INFORMATIONS UTILES

**MIDF, CIUP,
9 D BOULEVARD JOURDAN, 75014 PARIS**

TRANSPORTS

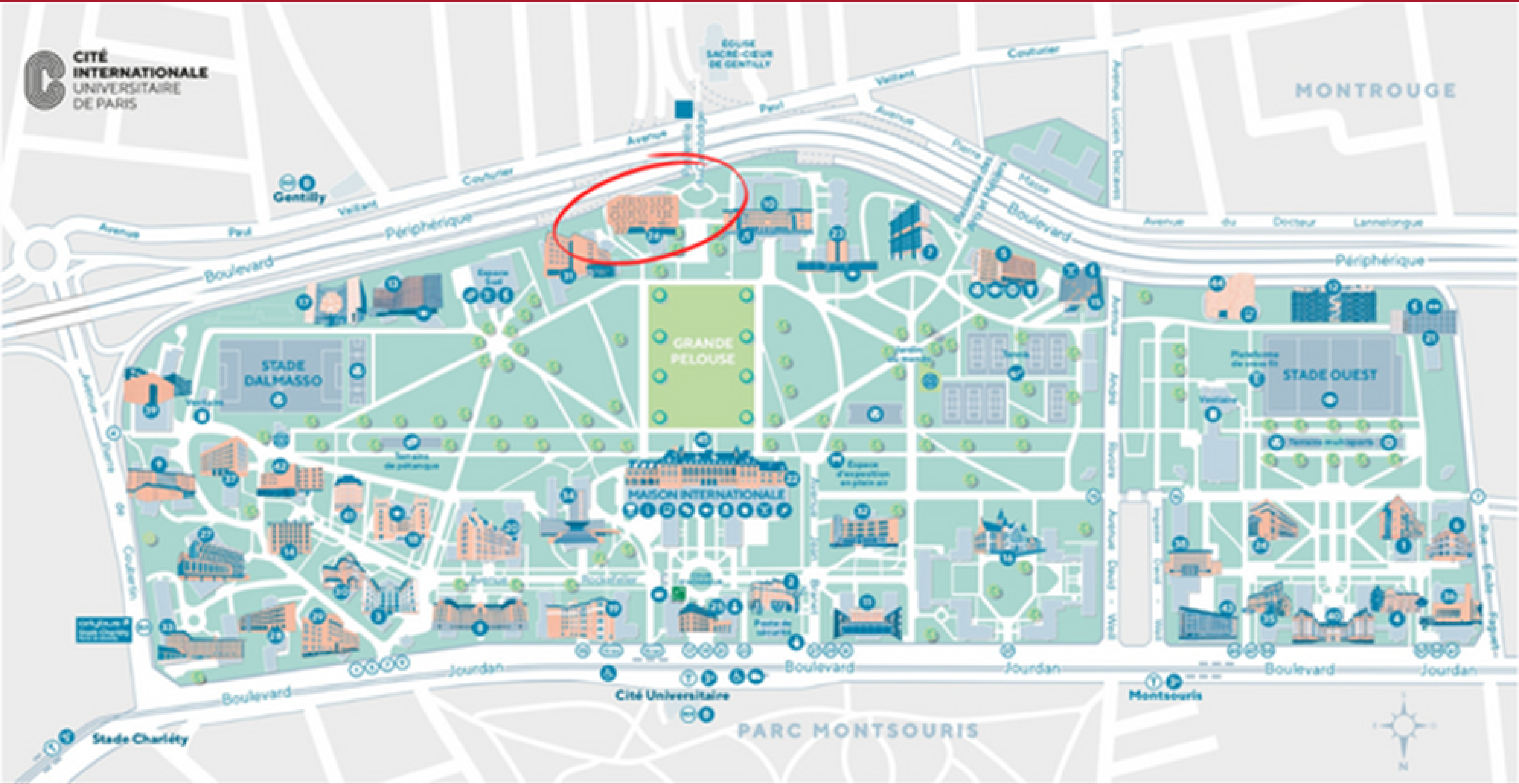
RER B / ARRÊT CITÉ UNIVERSITAIRE
TRAMWAY T3A / ARRÊT CITÉ UNIVERSITAIRE

Entrer dans la Cité Internationale Universitaire de Paris par l'accès situé au numéro 15 ter boulevard Jourdan, à la sortie des transports.

Aller tout droit en direction de la Maison Internationale. Traverser le bâtiment, puis longer la grande pelouse en continuant tout droit.

Le bâtiment de la Maison de l'Île-de-France se trouve au fond à gauche, entre la Maison du Cambodge et la Maison du Liban.

PLAN D'ACCÈS



TRANSPORTS

**ISIT
23 AV. JEANNE D'ARC, 94110 ARCUEIL**

RER B STATION LA PLACE
Sortie Maison des Examens

BUS 57, 323 ET 530 (ARRÊT LAPLACE)



INSCRIVEZ-VOUS



Maison fondée par la Région Île-de-France

